

L'ABBAYE DE MALGOUVER

9 novembre 2019

De nos jours, le droit de regard de la société sur les mariages ne se fait plus que par la publication des bans ; il en était bien différemment autrefois, comme en témoignent les récits d'assouades et autres charivaris. Dans nos provinces, on nommait respectivement ces coutumes : bourriquades et tracassins, voire tocsins dans le Bugey¹. Ces traditions se seraient développées au Moyen Âge sous forme institutionnelle avec la création de confréries de jeunes gens appelées *abbayes de Malgouverne*, *Malgouvert*, *Maugouver* ou *Malgouver* et parfois même *Bongouver*. Leur nombre s'accrut considérablement au cours du XVI^e siècle dans les villes et les grosses bourgades du sud-est de la France actuelle : Mâcon, Grenoble, Romans, Pierrelatte, Embrun ou Vienne, mais aussi dans les petits villages. Les plus importantes ont laissé des archives attestant de leurs statuts, rôles et fonctionnement. Celle de Saint Jean-le-Vieux était plutôt informelle, mais on rencontre toutefois quelques actes la concernant dans les premières décennies du XVII^e siècle. Le notaire royal Pompée Fornier la désignait davantage par « les Enfants de Malgouver », plutôt que par l' « Abbaye de Malgouver ».

Généralités sur les Abbayes de Malgouvert

Quelle est l'origine de cette expression ?

Le dictionnaire du Moyen Français, définit *gouvert* comme un *substantif masculin* [FEW IV, 300b : *gubernare*] ; *c'est la manière de se conduire ; la conduite*. *Malgouvert* est par conséquent celui qui se conduit mal. Le Godefroy indique aussi que le mot *malgouvert* désigne un membre de l'*abbaye de Malgouverne* (sorte d'association). *Malgouvert*, sans le « t » final a produit un patronyme, un « malgouver » désignant tout naturellement un membre de ces sociétés.

Le mot *Abbaye* avait la même signification qu'aujourd'hui. De fait, sa structure était similaire à celle d'un monastère, avec à sa tête un abbé, des biens à gérer pour produire des revenus, un prieur, qui dans les villages se trouvait d'être le curé. Les annales de l'Académie de Mâcon de 1897 décrivent précisément la structure locale de l'*Abbaye de Maugouvert* mâconnaise, ainsi que son rôle au sein de la ville.

Une autre définition intéressante est celle qu'en a donné Frédéric Mistral dans *Lou Trésor dou Félibrige*, tome 2 : *L'abbaye de Mal-gouver : sorte de confrérie joyeuse qui existait au Moyen Âge en Vivarais. Elle s'occupait spécialement de la police des mariages et du ridicule à infliger aux maris trop faibles.*

Ces associations portaient parfois l'appellation d'Abbaye... *joyeuse, de la jeunesse ou de la folie* !² Curieusement, elles avaient à la fois les dimensions épicuriennes, festives et religieuses. Elles organisaient des banquets, le carnaval, et dans certaines villes la société payait les prédicateurs de Carême. Un autre rôle était de conserver les liens du mariage religieux, tels que préconi-

1 Source : *Au bord de l'Ain*, Philibert Neuville, Cumin et Masson libraires éditeurs, Lyon, 1911.

2 Source : *L'Abbaye de Maugouvert de Mâcon (1581-1625)*, L. Lex, Imprimerie X. Perroux et Cie, Mâcon, 1897.

sés par la Bible, avec des droits de coercition pour les contrevenants. Ces confréries, étaient le moteur du défoulement populaire organisé à l'occasion des bourriquades, du carnaval ou de charivaris. Elles avaient donc l'assentiment et l'encouragement des autorités locales, tant que les violences ne se manifestaient pas au-delà des normalités³.

L'Abbaye de Malgouver de Saint Jean de Vieu

Le terme « abbaye » ne figure que rarement dans les actes du début XVII^e siècle ; on préfère utiliser le mot « confrérie », ou plus fréquemment encore : « les Enfants de Malgouver ».

À l'époque, cette confrérie se trouve au plus mal ; c'est d'ailleurs pour cela qu'elle produit des actes. La Peste et la guerre avaient réduit considérablement la population de la paroisse ; pourtant le village comportait deux confréries : celle qui nous intéresse et celle de Saint Joseph. La composition des *Enfants de Malgouver* était alors réduite en 1618 à sa plus simple expression : le trésorier Marc GALARD et ses membres. Il fut un temps où Nicolas ROGUEY, mercier à Bourg en 1618, avait cédé à une date non précisée ses droits et actions au *Luminaire* et aux *Enfants de Malgouver* par contrat reçu par Maître Claude POGUET, ainsi que 36 livres en sequins d'or pour le *Luminaire* et à la *Confrérie de Saint Joseph*⁴. Par la suite, le dit ROGUEY fit un procès aux *malgouvers*⁵ pour une raison que nous ignorons. On peut imaginer que ces dons n'avaient pas été employés ou partagés de la manière souhaitée par le donateur. De fait, cette confrérie s'en trouva affaiblie et discréditée. Il fallait donc repartir sur des bases plus saines en créant une nouvelle confrérie qui assurerait les distractions dans la paroisse. Il semblerait également que la mode n'était plus aux confréries de *Malgouver* dont le seul nom entachait déjà sa réputation.

Ainsi, on vit bientôt apparaître la confrérie des *Enfants à Marie*, encouragée par les autorités, pour supplanter les *Enfants de Malgouver* qui intégrèrent progressivement la nouvelle institution.

En 1629, cette fusion était acquise, car les *Enfants de Malgouvers* et les *Enfants à Marie* cédèrent la maison qu'ils possédaient en commun en vis à-vis de la halle, côté ouest de la Grande Rue⁶. Le voisin nord, Me Louis Marin DESVIGNES, en fit l'acquisition pour 180 livres, le 19 mars, sous forme d'une constitution de rente. Jusque-là cette propriété s'amodiait à des particuliers pour alimenter la caisse de la confrérie. Marc GALARD l'avait acensée en 1618 au serrurier Martin GIRAUDIN, avec le jardin derrière et la boutique devant, pour 6 livres par an⁷. En 1620, un acte d'état⁸ pour Anthoine FORNIER ROSSET succédant à son père Marc, décrivait un bien en très bon état.

3 Source : *L'Humour de la Provence*, Vincent Dizon, FeniXX, chapitre V, décrivant les mœurs des *abbayes joyeuses*, rites et coutumes de surveillance des mariages très semblables à celles de la Bresse et du Bugey.

4 Source Archives départementales de l'Ain, Protocole du notaire Pompée Fornier de 1618-*Acte de sommation et consignation pour les enfants de l'abbaye Malgouver de Saint Jean de Vieu ; minute de l'acte, cote 3E 1508, f°238.*

5 **Malgouvers** : nom donné aux membres des Enfants de l'Abbaye de Malgouver.

6 Source Archives départementales de l'Ain, 3E 1518, f°193-*Acquest pour Louis Marin Devignes praticien de Saint Jean le Vieulx.*

7 Source Archives départementales de l'Ain, 3E 1508, f°237.

8 Source Archives départementales de l'Ain, 3E 1510, f°89.

C'était une maison basse de bonne facture, mais sans galerie ; l'encadrement de l'entrée était construit en pierres de taille ; la porte fermait à clef ; une fenêtre à meneaux donnait sur la rue ; on avait carronné le sol de la pièce unique chauffée par un fourneau neuf qui s'élevait contre le mur mitoyen de l'auberge du Lion d'Or, côté sud ; le grenier se trouvait être en bon état avec un couvert en tuiles bien entretenu ; toutes les maçonneries et charpentes étaient presque neuves.

Les bâtiments de bonne tenue étaient rares à l'époque. Cela avait incité les confrères à s'en séparer pour en tirer le meilleur prix, avant qu'ils ne soient gâtés par la ruine. Les anciens *Enfants de Malgouver* faisaient profil bas depuis leur procès. Le jour de la vente, ils se firent représenter par leurs confrères à *Marie*, dont la plupart étaient présents chez le notaire, accompagnés des notables qui soutenaient cette action. Suivent deux extraits de l'acte de vente.

... Noble Emmanuel Philibert de Bachod seigneur de la Verdattière, et avec luy Me Benoict Gorraty greffier dudict Varey et notaire royal dudict Vieulx, Adrian Fornier clerc, Anthoyne Poncet, Jean Sugniat, Guillaume Pillet Carron, Guillaume Cudier, Natoire Peret, Sebastien Buquet maistre menuisier, François Mermand dict Clerc, François Tillion, Claude Penard & Benoict Secretain, Enfants à Marie dudict lieu de St Jean le Vieulx, faisant la plus grande & saine partie d'iceulx Enfants à Marie tant a leur nom que des aultres à Marie appelez de Malgouver absents pour lesquels ils se font forts, tant pour eulx, leurs successeurs, enfants dudict Malgouver...

Avec la maison il fut vendu derrière la halle :

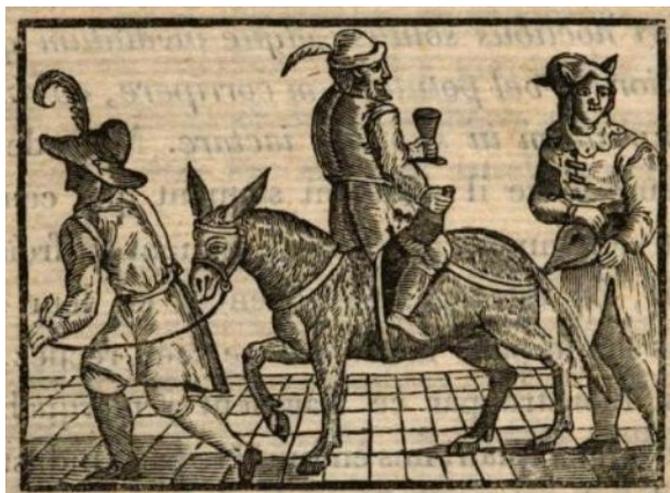
... Ung petit carre de jardin ou soit place de reservoir à tenir poissons dependant de ladicte maison contenant environ deux coppons, jouxte la riviere doysellon du matin, le cours de ladicte halle de Vieux du soir, la place et reservoir de Me François Fornier Rosset du midy, le jardin dudict Sieur de la Verdattière, la muraille entre deux, à luy appartenant de bise, sauf leurs aultres meilleurs confins...

C'est donc Noble Emmanuel Philibert BACHOD qui repris les choses en main. Homme d'expérience pondéré, déjà en 1618 il était intervenu pour régler les différends financiers entre le luminaire et les confrères. On était arrivé à la conclusion qu'il était préférable de financer les confréries avec des dons en argent et les cotisations des membres plutôt que de recourir à la lourdeur de gestion du foncier. Il n'y avait sans aucun doute assez peu de différence entre les finalités des *Enfants de Malgouver* et celles des *Enfants à Marie*. Le nouveau libellé donnait une tonalité plus respectable, plus religieuse, moins temporelle, mais les coutumes concernant la police des mariages survécurent assurément, puisque la Révolution de 1789 n'en vint pas complètement à bout.

De ce passé lointain, il nous reste peut-être encore une trace dans la toponymie locale avec le nom de lieu « En Mariage ». En effet, un acte de vente, daté de 1660, situe deux pièces de pré

voisines : l'une est dite « En Malgouver » et l'autre « En Mariage »⁹. Ce n'est sûrement pas par pur hasard !

9 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1568-19 octobre-Cense pour Me Jean Claude Savarin notaire à Brunoz[Brénod].



Mener l'âne à rebours... Gravure extraite du Traité de l'origine des masques de Claude Noiro, 1609, page 52. Le chapitre III de cet ouvrage est entièrement consacré au rituel.